



Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 038-213805161-20251117-25DEC064-AU

décision du maire
N°25DEC064
14 novembre 2025

Pôle ressources
Service juridique

Avenant n°3 au marché n°2022FCS02 « SERVICES D'ASSURANCES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE DE LA TRONCHE ET SON CCAS » - LOT 3 « VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES »

Pages :
1/1

Le maire de la Ville de La Tronche,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Pièce jointe :
Avenant n°3

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Télétransmis en
préfecture le :**

Vu le lot n°3 « Véhicules à moteurs et risques annexes » du marché n°2022FCS02 relatif aux services d'assurances pour le groupement de commandes entre la Commune de La Tronche et son CCAS, notifié le 28/11/2022 à la SMACL Assurances,

Vu le projet d'avenant n°3,

Considérant que le Maire est chargé, sous le contrôle du conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par avenant la mise à jour des véhicules assurés de la Commune par l'ajout d'un véhicule léger à assurer et la résiliation de risques pour une camionnette et un véhicule léger ;

Décide

Article 1 : de signer l'avenant n°3 au lot n° 3 « Véhicules à moteur et risques annexes » du marché « Services d'assurances pour le groupement de commandes entre la Commune de La Tronche et son CCAS » relatif à la mise à jour des véhicules assurés de la Commune avec la **SMACL Assurances, 141 avenue Salvador Allende, 79000 NIORT**.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

